

Mesdames Messieurs,

Je vous remercie de laisser la parole au délégué suppléant que je suis au nom de la commune de DAUX mais aussi de celle de LARRA avec le soutien de celle de GRENADE.

En octobre 2019 je suis intervenu dans cette assemblée, alors que l'expérimentation avait débuté et que l'enquête publique était en cours. J'avais témoigné du désarroi des habitants de nos communes, non associées à l'étude préalable, devant la forte hausse des nuisances sonores au village, de notre inquiétude sur l'impact pour la santé des enfants, sur notre sentiment d'injustice alors que nous avons supporté sans nous plaindre les nuisances liées aux atterrissages de toute origine et aux départs Nord vers le Sud et l'Ouest. Je m'insurgeais sur le fait qu'aucune mesure de bruit en réel n'avait été faite avant ni prévue pendant l'expérimentation afin de qualifier la réalité de l'impact. La commune de LARRA enregistrait pour sa part une forte augmentation des nuisances liées à la concentration des flux aériens de même que GRENADE.

L'enquête publique s'est déroulée en effet sur des éléments théoriques (quelques personnes, 25 exactement, seraient soumises à des vols à plus de 65db) amenant d'ailleurs le commissaire à regretter cette absence de mesures réelles et le conduisant à émettre plusieurs réserves et recommandations. Des centaines de riverains se sont exprimés, majoritairement hostiles à cette évolution des trajectoires.

En décembre 2019, malheureusement après la fin de l'enquête publique, l'aéroport nous a installé un dispositif Sentinelle de mesure de bruit et je l'en remercie. De décembre à février nous avons eu accès aux données réelles et le résultat a été sans appel. Un vol sur 2 aux écoles de DAUX (300 élèves au milieu du bourg) dépasse le NA60, 10 à 40 % dépassent le NA65. Nous sommes loin des 25 habitants touchés évoqués dans le dossier d'enquête publique !

Le 25 février 2020, à 3 semaines des élections municipales, on nous a demandé de prendre position sur les variantes de trajectoires pour lever la réserve n° 6, sans d'ailleurs nous donner les éléments factuels d'impact sonore. Je me suis personnellement refusé comme plusieurs de mes collègues, en période de campagne électorale, à émettre un avis. J'ai par contre remis à la DGAC l'analyse que nous avons pu faire des données Sentinelle de décembre 2019 à février 2020 au niveau des écoles. Je n'en ai pas entendu parler depuis.

Quelques jours avant le premier confinement un arrêté confirmant les nouvelles trajectoires a été pris.

Depuis le trafic a drastiquement chuté. Le Conseil Départemental via l'association Bruit Paris a installé une sonde au niveau des écoles de DAUX qui fort heureusement a remplacé la sonde de l'aéroport qui devait repartir. Les données sont désormais en libre accès et chacun d'entre vous peut les consulter à sa convenance.

Nous avons depuis, la commune de LARRA et celle de DAUX avec le soutien de la commune de GRENADE, demandé l'annulation de l'enquête publique au vu des éléments non concordants entre les estimations théoriques et les mesures réelles, qui même au premier trimestre 2021, montrent sans ambiguïté que le bruit global notamment du fait de Fisto-Lacou, s'établit à 50 % des vols dépassant NA62 et 23 % des vols dépassant NA65. On nous a répondu à nouveau qu'il n'y avait pas matière à statuer. Bref la question ne serait pas posée.

Nous avons envoyé ces derniers jours, DAUX et LARRA avec le soutien de GRENADE, un dossier complet à l'ACNUSA ; je vous l'ai transmis Monsieur le Président.

Je constate aujourd'hui que la DGAC a pu faire des mesures de bruit à DAUX et à MERVILLE (que ne les a-telle pas faites plus tôt ?) et que celles-ci, confirment finalement nos mesures malgré le trafic non significatif actuel.

Ce ne sont donc pas 25 habitants qui sont soumis au seuil NA65 mais des centaines et bien plus ce qui change la donne théorique et le gain effectif des populations touchées.

Nous demandons donc une nouvelle fois que cette expérimentation ne soit pas généralisée.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le 16/04/2021



ID : 031-213101603-20210414-14042021_04-DE

Dans aucun cas nous n'accepterons que le bruit résultant de cette expérimentation incomplète ne soit le point de départ de l'approche équilibrée qui vient d'être lancée, de l'actualisation du PEB et de celle du PPBE.

Nous n'acceptons pas le risque sur la santé de nos enfants ni la menace sur le développement de nos territoires.

Il ne s'agit ni d'une rivalité de territoire, ni d'un combat contre le trafic aérien ou contre l'aéronautique, mais une recherche d'équité.

La population de nos communes, nos conseils municipaux attendent de cette assemblée consultative qu'elle demande le sursis à statuer ainsi qu'un retour arrière pour qualifier la situation antérieure. Le contexte sanitaire actuel milite par ailleurs pour différer toute décision définitive.

Je vous remercie de m'avoir laissé m'exprimer.